25 NOVEMBRE 2026

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Les violences faites aux femmes de plus de 60 ans sont toujours une réalité, encore largement invisibilisée.

Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, qui ne comptabilisent que les féminicides commis par un conjoint ou un compagnon, **111 femmes ont été tuées en 2025 et 74 depuis le début de l'année 2026.** Parmi elles, entre 25 et 30 % sont des femmes de plus de 60 ans. Ainsi, près d'une femme victime de féminicide sur trois avait plus de 60 ans.

Les femmes âgées sont particulièrement exposées aux violences anciennes qui perdurent dans le temps. En raison d'une dépendance financière, matérielle, voire affective, la séparation est souvent rendue plus difficile. Les violences psychologiques et économiques sont particulièrement fréquentes après la retraite, mais restent peu documentées.

Elles peuvent prendre la forme d'un isolement imposé, d'un contrôle des ressources financières, d'humiliations répétées ou encore d'une privation d'autonomie dans les décisions du quotidien. Ces violences peuvent se dérouler au domicile conjugal, mais aussi en établissement.

UN TABOU TENACE

Peu dénoncées, mal repérées et souvent étouffées, les violences sexuelles en EHPAD sont majoritairement subies par des résidentes âgées, vulnérables et dépendantes.

Évoquer ces violences revient à s'attaquer à un tabou tenace, qui mêle âgisme et sexisme.

Les conséquences sur la santé de ces femmes sont majeures : risques de dépression, anxiété, perte d'estime de soi, rupture des liens sociaux, renoncement aux soins… Autant de facteurs qui favorisent la perte d'autonomie.

Les professionnel·les de l'accompagnement et du vieillissement sont encore trop peu outillé·es pour repérer ces situations. Surtout, ils et elles ne sont pas assez nombreux·ses pour assurer un accompagnement adapté et digne.

Dans ce contexte, le projet du Gouvernement, contenu dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027, visant à baisser de 5 % l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), est particulièrement scandaleux. Une telle mesure peut s'apparenter à une véritable « non-assistance à personne en danger » !

De plus, cette baisse de l'APA menace 7 000 emplois et pourrait entraîner la suppression de jusqu'à 12 000 heures de travail par an auprès des personnes âgées, à domicile comme en établissement. Des emplois dont les salarié·es sont majoritairement des femmes aux faibles revenus.

UNE LOI INTÉGRALE CONTRE LES VIOLENCES : UNE URGENCE !

C'est pourquoi la CGT et l'UCR-CGT se félicitent de l'importante mobilisation en faveur d'une Loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Cette loi associe prévention, éducation, formation, prise en charge des soins physiques et psychologiques, ainsi que le développement des services publics (éducation, police, justice, santé…).

Elle prévoit notamment des lieux d'accueil adaptés aux personnes âgées dépendantes victimes de violences, y compris en situation d'urgence.

Reste désormais à obtenir son adoption définitive et, surtout, les financements nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures d'utilité publique !

LE 25 NOVEMBRE 2026, FEMMES ET HOMMES RETRAITÉ·ES : TOUTES ET TOUS CONCERNÉ·ES !

Mobilisons-nous contre toutes les discriminations, pour une société plus juste, non sexiste et plus humaine !

L'UCR-CGT appelle les retraité·es à rejoindre les initiatives locales pour exiger :

- **Une Loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles**, avec les moyens humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **L'égalité salariale et l'augmentation des retraites**, pour mettre fin aux injustices subies par les femmes, salariées comme retraitées.

LE 25 NOVEMBRE 2026, SOYONS SOLIDAIRES AVEC TOUTES LES FEMMES DU MONDE !

Elles sont, avec les enfants, les premières victimes des conflits armés, du terrorisme et des régimes dictatoriaux, qu'ils soient religieux ou politiques.